

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2024

N°DC-2024-40

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Colpo Athlé Plaisir » dans le cadre du label Terre de Jeux 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC,

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL et Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Gilles DRÉANO

La commune de Colpo s'inscrit dans une dynamique sportive en obtenant le label « Terre de Jeux », une initiative nationale en collaboration avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) et associée aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Ce label incite les collectivités locales à jouer un rôle actif dans la promotion du sport pour tous, la diffusion des valeurs de l'olympisme ainsi que la mobilisation autour de cet événement d'envergure mondiale.

Les collectivités labellisées « Terre de Jeux » s'engagent à concrétiser cette dynamique en mettant en place des actions visant à encourager la pratique du sport et de l'activité physique.

Dans le cadre de cette démarche, la commune de Colpo a permis la réalisation d'une piste d'athlétisme comprenant une aire de fitness connectée sur le plateau sportif Park Er Bihan.

La mise à disposition de cet équipement est prévue à partir du samedi 08 juin 2024 en collaboration avec le club d'athlétisme « Colpo Athlé Plaisir ».

Des animations sportives sont prévues lors de cette journée festive, c'est la raison pour laquelle la municipalité souhaite soutenir l'association « Colpo Athlé Plaisir » dans sa démarche.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de verser à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** l'octroi d'une aide à l'association « Colpo Athlé Plaisir », sous la forme d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 1000€ correspondant à l'organisation de la manifestation sportive du 08 juin 2024, dans le cadre du label Terre de Jeux 2024.

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le **30 MAI 2024**

ID : 056-215600420-20240528-DEL2024_40-DE

- **PRECISE** que les crédits sont ouverts à l'exercice 2024, compte 65648.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

